



Envoyé en préfecture le 30/10/2020  
Reçu en préfecture le 30/10/2020  
Affiché le  
ID : 063-246300966-20201028-127\_2020-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 127 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

### ÉTAIENT PRESENTS :

XXXXXXXXXXXX

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Besse                    | Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre                                  |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel   |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel   |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri  |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier   |
| Espinchal                | Monsieur CHANIER Jean-Luc   |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne   |
| Le Mont-Dore             | Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien  |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent   |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean  |
| Murat le Quaire          | Monsieur PEYRARD Nicolas  |
| Muroi                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger   |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric   |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric  |
| St Genes Champespe       | Monsieur PERRON Roland  |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse  |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel   |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François  |
| Valbeleix                | Madame LANCELLE Elsa  |

XXXXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BABUT

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

**Absents/Excusés :** Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXXXX

### **OBJET : Ligne ferroviaire Volvic – Le Mont-Dore – Convention financière SNCF Réseau**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

VU la délibération n° 97 - 2016 en date du 26 Juillet 2016, souhaitant le maintien de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore ;

VU la délibération n° 86 / 2020 en date du 29 Juillet 2020, souhaitant le maintien de la ligne ferroviaire de frêt Volvic – Le Mont Dore et la remise en service de la ligne voyageurs ;

Considérant les différentes réunions organisées en Préfecture depuis le mois de Juillet 2020 ;

Considérant la mobilisation de la population et des Elus du territoire ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que déjà en 2016, la population et les élus du territoire s'étaient mobilisés contre la fermeture de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore au service voyageur et s'attendaient à ce que ce soit au tour du dernier client Frêt, l'entreprise SMDA qui exploite notamment les Eaux du Mont-Dore, de devoir choisir le transport par camion.

Monsieur le Président précise que Madame la Préfète a organisé plusieurs réunions les 10 et 24 juillet 2020, ainsi que le 7 Août 2020, avec les différents intervenants concernés, afin de trouver une solution alternative à la fermeture définitive de la ligne. Une des possibilités évoquées est une participation financière de l'Etat (40%), de la Région Auvergne Rhône Alpes (30%), du Département du Puy-de-Dôme (20%) et des collectivités locales par l'intermédiaire des quatre communautés de communes (10%) afin d'apporter les 400 000 € manquants au Plan de financement des travaux d'urgence à réaliser en 2020, ces derniers ne pouvant être pris en charge intégralement par SNCF Réseau et l'entreprise SMDA.

Monsieur le Président rappelle que la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont Dore est une ligne dite « capillaire fret » de 55 km à usage exclusif de l'entreprise SMDA appartenant au groupe Sources ALMA, située sur la commune du Mont Dore. Cette ligne permet la circulation des trains d'expédition des eaux minérales au rythme d'environ un train par semaine soit 60 000 tonnes transportées par an. L'état général des constituants de la voie est mauvais (zones de rails en fin de vie et traverses anciennes) et des investissements urgents sont nécessaires pour maintenir les circulations jusque fin 2021. Si ces investissements ne sont pas réalisés, la ligne sera suspendue d'exploitation par SNCF Réseau pour raison de sécurité dès fin 2021. Concernant la question du maintien des circulations au-delà de 2021, une réflexion est en cours. Elle ne fait pas partie de cette convention. La présente convention vise à fixer les conditions de financement pour la réalisation par SNCF Réseau des études et travaux de remise en état de la ligne Volvic-Le Mont Dore pour son maintien en exploitation jusque fin 2021. SNCF Réseau continuera d'assurer la maintenance courante de la ligne jusque fin 2021.

Monsieur le Président donne lecture de la convention financière relative au financement des études et des travaux de maintien en exploitation des lignes 711000 et 710000 entre Volvic et Le Mont-Dore. Cette dernière fait apparaître une participation de 10 000 € pour la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après avoir ouï toutes ces éléments, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec SNCF Réseau, l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, les Communautés de communes Dômes Sancy Artense, Chavanon Combrailles & Volcans et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne & Volcans
- ❖ VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à l'étude et aux travaux de maintien en exploitation des lignes 711000 et 710000 entre Volvic et Le Mont-Dore à hauteur de 10 000 € ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont prévus au Budget principal 2020 ;
- ❖ PRECISE que cette participation est exceptionnelle pour éviter une fermeture imminente de la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont-Dore ;
- ❖ MANDATE son président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

